



18 décembre 2017

**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 18 décembre 2017 à 17 h 30 sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence du maire suppléant, Charles Mallette, et des conseillères et conseillers Céline Bourbeau, Guy Boutin, Clifford Lancaster, Gérard Tremblay, Cathy Varnier, ainsi que du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette. Le secrétaire-trésorier adjoint, Martin Lafleur, est absent.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE  
Le 18 décembre 2017 à 17 h 30**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017
4. Présentation des organismes et période de questions
  - 4.1. Mme Josée Cardin - Recyclage du verre – Demande
  - 4.2. Mme Josée Cardin – Rue Barlow – Problème de stationnement
5. Gestion et administration
  - 5.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
    - 5.1.1. Les entreprises Givesco inc. – Coffrages à trottoirs – Proposition
    - 5.1.2. Distribution R. Désilets inc. – Cage pour coffrages à trottoirs - Proposition
    - 5.1.3. Terrapex – Étude géotechnique – Réfection de la rue Laurier – Offre de services professionnels
    - 5.1.4. Remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville – Soumission reçue
    - 5.1.5. Remplacement des fenêtres du poste de pompage Adams – Soumission reçue
    - 5.1.6. T.G.C. inc. – Raccordement et mise en opération du nouveau puits – Décompte no. 1
  - 5.2. Administration – Direction générale
    - 5.2.1. Règlement de concordance no. 240 modifiant le règlement de zonage no. 108, le règlement de lotissement no. 109 et le règlement sur les permis et certificats no. 111, relatif aux distances entre les intersections donnant sur une route publique numérotée – Avis de motion
    - 5.2.2. Règlement no. 241 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de perception – Dépôt du projet de règlement
    - 5.2.3. Règlement no. 242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – Dépôt du projet de règlement
    - 5.2.4. Groupe TYT – Lot no. 5 535 261 – Promesse de vente
    - 5.2.5. Les équipements Champagne – Lot no. 6 168 152 – Promesse de vente
    - 5.2.6. Entretien ménager Steeve Faucher – Entretien ménager des bureaux d'administration de la Ville de Richmond, de la Sûreté du Québec et du Bureau de la publicité des droits – Contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Proposition
    - 5.2.7. Régie des alcools, des courses et des jeux – 2317-7934 Québec inc., Restaurant chez Mike – Demande d'un permis de restaurant
    - 5.2.8. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Direction régionale de l'Estrie - Déclarations d'intérêts pécuniaires pour la période 2017-2018 – Accusé de réception
    - 5.2.9. Services de cartes Desjardins – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins – Ajout et retrait de détenteurs de carte
    - 5.2.10. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Programmation de la TECQ – Programmation révisée



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

5.2.11. Mme Hélène Tousignant, agente d'immeubles Remax – Terrains 7<sup>e</sup>  
Avenue Nord – Renouvellement du mandat de courtage

6. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
  - 6.1. Journal L'Étincelle – Cahier spécial « Campagne de sécurité dans le transport scolaire » - Offre de publicité
  - 6.2. Club de patinage artistique Les Tourbillons – Inscription des patineurs – Demande d'aide financière
  - 6.3. Le Vent dans les Arts – Projet Géri-Art – Demande d'aide financière
  - 6.4. École secondaire régionale de Richmond – Cinéma-jeunesse - Droits de projection – Demande d'aide financière
  - 6.5. M. Patrick Lefebvre - Fondation Justin Lefebvre – Match de hockey bénéfique – Demande
  - 6.6. M. Pierre Tourville, Autobus B. Dion Windsor – Marche de sécurité – Demande d'autorisation
7. Correspondances diverses
  - 7.1. MRC du Val-Saint-François – « La MRC du Val-Saint-François change son image » - Communiqué de presse
8. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
9. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
10. Affaires nouvelles
11. Levée de la réunion

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus.

2017-12-18-01

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.  
(Adoptée)

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2017-12-18-02

**3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017**

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 décembre 2017 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.  
(Adoptée)

**4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**4.1. Mme Josée Cardin – Recyclage du verre - Demande**

Mme Josée Cardin souhaite obtenir un suivi à sa demande faite lors de la séance du 4 décembre dernier relativement au recyclage du verre. Le maire lui mentionne que la MRC entreprendra, dès janvier prochain, un projet-pilote avec Recyc-Québec et, qu'en conséquence, il ne serait pas opportun de donner suite à la demande afin de ne pas interférer dans le projet-pilote. Le maire invite Mme Cardin à participer à la rencontre de la MRC qui aura lieu le 17 janvier prochain afin d'obtenir plus de détails.

**4.2. Mme Josée Cardin – Rue Barlow – Problème de stationnement**

Mme Cardin souligne également qu'il y aurait un problème de stationnement sur la rue Barlow particulièrement en période hivernale qui empêcherait le bon déneigement de la rue. Le directeur général mentionne qu'il fera le suivi à ce sujet.

**5. GESTION ET ADMINISTRATION**

**5.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**

2017-12-18-03

**5.1.1. Les entreprises Givesco inc. – Coffrages à trottoirs - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'achat de 20 coffrages à trottoirs de 10 pieds de longueur auprès de Les entreprises Givesco inc. au montant total de 10 290,50 \$, taxes en sus; le tout selon leur soumission déposée. (Adoptée)

**5.1.2. Distribution R. Désilets inc. – Cage pour coffrages à trottoirs - Proposition**

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

2017-12-18-04

**5.1.3. Terrapex - Étude géotechnique – Réfection de la rue Laurier - Offre de services professionnels**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de Terrapex afin d'effectuer une étude géotechnique dans le dossier de la réfection de la rue Laurier, au montant de 5 200 \$, taxes en sus; le tout selon leur soumission déposée. (Adoptée)

2017-12-18-05

**5.1.4. Remplacement des fenêtres de l'hôtel de ville – Soumission reçue**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'achat de fenêtres pour le remplacement de celles de l'hôtel de ville auprès de Gabriel Couture & fils, au montant de 16 611,56 \$, taxes en sus, le tout tel que leur soumission déposée. (Adoptée)

2017-12-18-06

**5.1.5. Remplacement des fenêtres du poste de pompage Adams – Soumission reçue**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'achat de fenêtres pour remplacer celles du poste de pompage Adams, auprès de Gabriel Couture & fils, au montant de 1 990,80 \$, taxes en sus, le tout selon leur soumission déposée. (Adoptée)

2017-12-18-07

**5.1.6. T.G.C. inc. – Raccordement et mise en opération du nouveau puits – Décompte no. 1**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le paiement de la première facture de T.G.C. inc. pour le raccordement et la mise en opération du nouveau puits, au montant de 385 663,13 \$ consistant en 52% des travaux complétés, le paiement de ladite facture ayant reçu la recommandation de la firme EXP, ingénieurs au dossier. (Adoptée)



## **5.2. Administration – Direction générale**

2017-12-18-08

### **5.2.1. Règlement de concordance no. 240 modifiant le règlement de zonage no. 108, le règlement de lotissement no. 109 et le règlement sur les permis et certificats no. 111, relatif aux distances entre les intersections donnant sur une route publique numérotée – Avis de motion**

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Lancaster qu'il proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du règlement de concordance no. 240 modifiant le règlement de zonage no. 108, le règlement de lotissement no. 109 et le règlement sur les permis et certificats no. 111, relatif aux distances entre les intersections donnant sur une route publique numérotée.

### **5.2.2. Règlement no. 241 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de perception – Dépôt du projet de règlement**

Le directeur général dépose le projet de Règlement no. 241 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2018 et fixant les conditions de perception et explique en quoi consiste ledit projet.

### **5.2.3. Règlement no. 242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires - Dépôt du projet de règlement**

Le directeur général dépose le projet de Règlement no. 242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et en explique les grandes lignes.

2017-12-18-09

### **5.2.4. Groupe TYT – Lot no. 5 535 261 – Promesse de vente**

ATTENDU QUE la Ville a acquis le lot no. 5 535 261 pour agrandir son parc industriel et permettre la réalisation de nouveaux projets;

ATTENDU QU'il a lieu de prévoir la réalisation d'un chemin d'accès pour desservir les terrains à créer à partir de ce nouveau lot;

ATTENDU QUE le Groupe TYT désire agrandir sa cour intermodale et son poste de transbordement et que, pour ce faire, elle doit acquérir une parcelle du lot no. 5 535 261, d'une superficie d'environ 532 000 pieds carrés;

ATTENDU QUE le Groupe TYT est disposé à céder à la Ville, une section du lot 5 534 875 lui appartenant, soit une emprise de 20 mètres de largeur sur la distance requise pour rejoindre la 10<sup>e</sup> Avenue, tel qu'apparaissant sur le plan projet de lotissement préparé par le groupe HBG sous la minute 3116;

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville vende au Groupe TYT une parcelle du lot no. 5 535 261 d'une superficie approximative de 532 000 pieds carrés, pour la somme de 166 000 \$, et qu'elle acquiert du Groupe TYT une parcelle du lot no. 5 534 875 pour réaliser une voie d'accès publique, le prix d'achat étant établi selon la superficie totale de l'emprise acquise, au même taux du pied carré, appliqué pour la vente de la parcelle du lot no. 5 535 261 au Groupe TYT; qu'un mandat soit donné au Groupe HBG afin de procéder au plan de lotissement final avec les superficies précises des lots et de l'emprise de la voie d'accès, le maire ou le maire suppléant et le directeur général étant autorisés à signer les documents donnant effet aux présentes. (Adoptée)

2017-12-18-10

### **5.2.5. Les équipements Champagne – Lot no. 6 168 152 – Promesse de vente**

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a acquis le lot no. 5 534 756 pour agrandir le parc industriel de Richmond il y a 10 ans;

ATTENDU QUE la compagnie Les équipements Champagne veut acquérir la section située entre la route 143 et le ruisseau séparant ledit lot;





Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

ATTENDU QUE la Ville a procédé au lotissement de ce lot en 2 lots distincts, divisés par le ruisseau et que le lot vendu porte le no. 6 168 152;

ATTENDU QUE l'ensemble du lot vendu a une superficie de 31 978 mètres carrés mais que, compte tenu de sa topographie et des accès disponibles, il ne peut être re-divisé qu'une seule fois et que, pour ce faire, un accès privé avec un rond de virage conforme devra être réalisé par l'acquéreur, avant toute opération cadastrale additionnelle;

ATTENDU QUE le lot n'est pas desservi par le service d'épuration des eaux usées mais que l'acquéreur s'engage à assumer les coûts relatifs à la construction d'un champ d'épuration conforme;

ATTENDU QUE le lot no. 6 168 152 est sujet à une servitude de nonaccès le long de la route 143 et que la Ville s'engage à faire les travaux et mesures requises par le ministère des Transports pour lever cette interdiction;

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond accepte de vendre à la compagnie Les équipements Champagne le lot no. 6 168 153 pour une somme de 75 000 \$, avec les conditions ci-avant citées, la Ville s'engageant à faire les travaux et mesures requises pour faire lever la servitude de nonaccès sur la route 143 auprès du ministère des Transports; que le maire, ou le maire suppléant, et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents donnant effet aux présentes. (Adoptée)

2017-12-18-11

**5.2.6. Entretien ménager Steeve Faucher – Entretien ménager des bureaux d'administration de la Ville de Richmond, de la Sûreté du Québec et du Bureau de la publicité des droits – Contrat du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 - Proposition**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers de retenir les services d'Entretien ménager Steeve Faucher pour l'entretien ménager des bureaux d'administration de la Ville de Richmond, de la Sûreté du Québec et du Bureau de la publicité des droits pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 et ce, au montant de 24 960 \$, taxes incluses. (Adoptée)

2017-12-18-12

**5.2.7. Régie des alcools, des courses et des jeux – 2317-7934 Québec inc., Restaurant chez Mike – Demande d'un permis de restaurant**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville ne s'objecte pas à la demande qui a été faite à la Régie des alcools, des courses et des jeux par 2317-7934 Québec inc. - Restaurant chez Mike pour un permis de restaurant. (Adoptée)

**5.2.8. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Direction régionale de l'Estrie – Déclarations d'intérêts pécuniaires pour la période 2017-2018 – Accusé de réception**

Le directeur général dépose une correspondance reçue de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accusant réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période 2017-2018.

2017-12-18-13

**5.2.9. Services de cartes Desjardins – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins - Ajout et retrait de détenteurs de carte**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers :

- que la Ville de Richmond délègue au directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rémi-Mario Mayette, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- que la Ville de Richmond soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;
- que la Ville de Richmond s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
- que M. Mayette soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;
- que M. Mayette puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux cartes, le cas échéant;
- que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation. (Adoptée)

2017-12-18-14

### **5.2.10. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - Programmation de la TECQ – Programmation révisée**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST** proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers:

- **QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- **QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- **QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux présentée ci-dessous comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

TAXES SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTIONS DU QUÉBEC (TECQ) – 2014 – 2018

1<sup>ère</sup> priorité - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	10 787 \$	10 787 \$
2015-2016	0 \$	159 547 \$	159 547 \$
2016-2017	0 \$	39 890 \$	39 890 \$
2017-2018	864 009 \$	71 974 \$	935 983 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$

2<sup>e</sup> priorité – Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	29 515 \$	29 515 \$
2016-2017	0 \$	4 565 \$	4 565 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$

3<sup>e</sup> priorité – Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$

4<sup>e</sup> priorité – Voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2014-2015	0 \$	0 \$	0 \$
2015-2016	0 \$	0 \$	0 \$
2016-2017	0 \$	0 \$	0 \$
2017-2018	0 \$	0 \$	0 \$
2018-2019	0 \$	0 \$	0 \$

(Adoptée)

2017-12-18-15

**5.2.11. Mme Hélène Tousignant, agente d'immeubles Remax – Terrains 7<sup>e</sup> Avenue Nord – Renouvellement du mandat de courtage**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de renouveler, pour une année, le contrat de courtage avec Mme Hélène Tousignant, agente d'immeubles Remax pour la vente des lots nos. 5 534 485 et 5 534 487, situés sur la 7<sup>e</sup> Avenue Nord, ledit contrat prévoyant une rétribution de 5% de la valeur de la vente.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**6. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES**

**6.1. Journal L'Étincelle – Cahier spécial « Campagne de sécurité dans le transport scolaire » - Offre de publicité**

Le directeur général dépose une offre de publicité du journal L'Étincelle pour une édition spéciale sur la sécurité dans le transport scolaire. Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette proposition.

**6.2. Club de patinage artistique Les Tourbillons – Inscription des patineurs – Demande d'aide financière**

Après discussion, il est convenu que cette demande soit reportée à la séance du conseil de janvier 2018.

2017-12-18-16

**6.3. Le Vent dans les Arts – Projet Géri-Art – Demande d'aide financière**

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'une contribution financière de 300 \$ au projet Le Vent dans les Arts – Projet Géri-Art. (Adoptée)

2017-12-18-17

**6.4. École secondaire régionale de Richmond – Cinéma-jeunesse – Droits de projection – Demande d'aide financière**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'une contribution financière de 687 \$ à l'École secondaire régionale de Richmond pour les droits de projection de l'activité cinéma jeunesse. (Adoptée)

2017-12-18-18

**6.5. M. Patrick Lefebvre – Fondation Justin Lefebvre – Match de hockey bénéfice - Demande**

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'offrir gratuitement le temps de location de l'aréna à la Fondation Justin Lefebvre, pour la tenue d'un match de hockey bénéfice qui aura lieu le samedi 17 mars prochain. (Adoptée)

2017-12-18-19

**6.6. M. Pierre Tourville, Autobus B. Dion Windsor – Marche de sécurité – Demande d'autorisation**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser les étudiants de l'école Plein-Cœur à tenir une marche de sensibilisation, le 31 janvier prochain, dans le cadre de la campagne annuelle de sécurité du transport scolaire; ladite marche devant se tenir selon le trajet soumis à savoir que le départ se fera de l'école Plein-Cœur pour ensuite emprunter les rues Gouin, Craig, Principale, King et retour au point de départ. La Ville informera la Sûreté du Québec de cette activité. (Adoptée)

**7. CORRESPONDANCES DIVERSES**

**7.1. MRC du Val-Saint-François – « La MRC du Val-Saint-François change son image » - Communiqué de presse**

Le directeur général dépose un communiqué de presse émis par la MRC du Val-Saint-François indiquant qu'elle change son image à savoir qu'elle aura un nouveau logo et un nouveau slogan et que, dans la prochaine année, elle travaillera à moderniser son site web.





No de résolution  
ou annotation

2017-12-18-20

Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond

**8. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET  
DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 202 411,61 \$, tel qu'il appert au tableau préparé par Mme Donna Smith, en date du 15 décembre 2017.  
(Adoptée)

2017-12-18-21

**9. FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES  
COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)**

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 67 729,96 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus.  
(Adoptée)

**18 DECEMBRE 2017**

**FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE CONSEIL**

		AVANT TAXES	APRES TAXES
<b>WSP CANADA INC.</b>	<b>LOGICIEL - CONVERSION DU PLAN D'INTERVENTION</b>	12,250.00	14,084.44
		21,500.00	24,719.63
<b>MRC DU VAL-SAINT- FRANCOIS</b>	<b>BACS BRUN</b>	25,098.26	25,098.26
<b>SPI SANTÉ SECURITÉ</b>	<b>ADAPTATEUR MURAL - AUTOMAT - STATION ADAM</b>	8,881.70	10,211.74
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>67,729.96</b>	<b>74,114.07</b>

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

À l'occasion d'un tour de table, les conseillers s'expriment sur divers sujets qui retiennent leur attention et profitent de l'occasion pour transmettre leurs vœux à l'occasion des Fêtes.

Le conseiller Boutin souligne le travail de la cinquantaine de bénévoles qui ont permis la confection des paniers de Noël.

Le maire, au nom de tous les membres du conseil, transmet ses condoléances au conseiller Lancaster pour le décès de son père.

2017-12-18-22

**11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 18 h 14, que la présente assemblée soit levée.  
(Adoptée)

  
Maire

  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier



**Procès-verbal du Conseil de la Ville  
de Richmond**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 674.

**Rémi-Mario Mayette,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier**